



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 septembre 2022

16 COLLECTIVITÉS NÉO-AQUITAINES LABELLISÉES « 100% EAC » PAR L'ÉTAT

Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, en liaison avec la directrice régionale des affaires culturelles, les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers, attribuent le label « 100% EAC » à seize collectivités néo-aquitaines.

Lancé en 2021, à l'initiative du Haut Conseil à l'Éducation artistique et des culturelles (HCEAC), ce label reconnaît l'engagement d'un territoire en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Priorité gouvernementale, la généralisation de l'EAC à tous les enfants trouve un écho grandissant auprès des collectivités qui s'investissent de plus en plus en faveur de leurs jeunes habitants. Aussi, les collectivités qui le souhaitent ont-elles pu candidater jusqu'en avril 2022 pour une première vague de labellisations, en proposant un projet d'avenir, conforme aux principes de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle.

La Nouvelle-Aquitaine est la région qui a reçu le plus grand nombre de candidatures. Au titre de cette première phase, 16 collectivités ont été labellisées.

Les ministres en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, qui co-président le HCEAC, ont confié aux préfets et recteurs, au plus près des territoires, l'attribution de ce label pour une durée de 5 ans, après avis des services déconcentrés des deux ministères. Cette distinction est la marque d'une implication forte et la garantie institutionnelle d'un partenariat et d'un savoir-faire reconnu pour les familles, les habitants et les institutions.